

Commune de **SELONCOURT 25230**

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

DCM2012-10-23-3	Séance du 23 octobre 2012 à 18h30
	L'an deux mille douze le vingt-trois pour la session ordinaire du mois d' OCTOBRE le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des mariages - après convocation légale, sous la Présidence de Madame THARIN Irène, MAIRE
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2012, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 15 octobre 2012 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales Le Maire	
Etaient présents	
Etaient excusés avant donné procuration	

OBJET: RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des projets de travaux dans les écoles Charles Mognetti et Marcel Levin et propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Doubs dans le cadre du programme de rénovation des bâtiments scolaires.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

*=>Pour l'école Charles Mognetti : mise en œuvre de 16 fenêtres double-vitrage et 5 volets roulants
- montant estimatif des travaux : 22 166 € HT soit 26 510.54 € TTC
- **subvention escomptée du Conseil Général, taux 28 % du montant des travaux HT : 6 206.48 €**
- solde fonds libres : 20 304.06 € TTC

■[^]Pour l'école Marcel Levin :
- montant estimatif total des travaux : 42 055.40 € HT soit 46 586.75 € TTC, décomposé comme suit :
1. rénovation de la zinguerie de la toiture : 29 456.40 € HT soit 31 518.35 € TTC (TVA à 7%)
2. installation du circuit de chauffage : 12 599.00 € HT soit 15 068.40 € TTC (TVA à 19.6%)
- **subvention escomptée du Conseil Général, taux 28 % du montant total des travaux HT : 11 775.51 €**
» solde fonds libres : 34 811.24 € TTC

La commission Bâtiments et Patrimoine, réunie le 11 octobre 2012, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu :

- sollicite **parlà**..... l'aide financière du Conseil Général
- s'engage à réaliser et à financer les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- se prononce sur le plan de financement ci-dessus
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 23 octobre 2012
Le Maire
Irène THARIN